

LE RADICAL ROANNAIS

JOURNAL POLITIQUE HEBDOMADAIRE DE LA RÉGION FORÉZIENNE

ABONNEMENTS

Un An..... 6 fr. — Six mois..... 3 fr.

Les Abonnements partent du 1^{er} ou du 16 de chaque mois.

Les communications doivent être adressées à M. A. LAFONT.

ADMINISTRATION & RÉDACTION, 26, RUE DE LA COTE, 26

ROANNE

Directeur politique : A. LAFONT.
Rédacteur en chef : Francisque RIVIÈRE

Le Gérant : GUILLOT.

INSERTIONS

ANNONCES : 0 25 c. la ligne. — RÉCLAMES : 0 30 c. la ligne

Les Manuscrits ne seront pas rendus.

Tout Rédacteur est responsable de ses écrits.

LA FARCE EST JOUÉE

Il faut reconnaître que si M. Audiffred, n'est ni un orateur de trente-sixième ordre, ni même un écrivain passable, il possède, cependant, le talent particulier de se servir de la matière électorale.

Il a acquis, dans ce genre d'acrobatie, une dextérité merveilleuse. Autrement il tenait disait-il « son arrondissement dans la main » : aujourd'hui il peut ajouter avec raison que tout le département y a passé. Qu'on dise ce qu'on voudra, pour obtenir de pareils résultats il faut être d'une certaine force. On m'objectera peut-être que son entêtement fait la moitié de ses succès et la docilité des moutons de Panurge qu'il mène, l'autre moitié. C'est possible, mais en fin de compte, il réussit et cela lui suffit.

Il inventa Bourgainel; accueillit sans trop de répugnance le chaudronnier Imbert; arracha Dorian à ses exercices hippiques; et enfin, pour compléter la galerie, il vient de trouver Cholle, Cholle, le petit vieux... Vous savez, le doux... le tendre, le délicieux Cholle!

Cholle, cet ancien et malin huissier, non pas ratiné, mais tout vermeil; guilleret, allant, venant, trotinant et flairant tout : comme une belette les œufs frais.

Ce vieux bonhomme avait délaissé les protés pour offrir le pain béni. Il était en train de se sanctifier en assistant chaque matin pieusement à la messe. Le soir... Oh! le soir!... Il allait à l'affût, dans sa vigne; et là, de ses petits yeux malins et clignotants, il guettait dans le silence, la terrible petite bête qui ravage nos vignobles. Il voulait en surprendre les faits et gestes afin de l'exterminer. — L'a-t-il vue? — Il l'affirme.

Il n'attendait, paraît-il, que d'être député pour nous en débarrasser complètement.

Audiffred le savait : (ce diable d'homme sait toujours tout); il l'a fait députer. — Tant mieux! Le phylloxéra sera détruit.

Qui donc m'avait dit que M. Cholle, n'était en politique, qu'un bonapartiste mal dégrasé?... Vraiment, les gens ont parfois trop mauvaise langue. Cholle! le doux Cholle! entaché de bonapartisme! Allons donc! Lisez plutôt le *Nouveliste*! — Ce journal, toujours bien informé, dit-on, est le moniteur des sacristies.

Le *Nouveliste* de mardi dernier, n'en accuse pas moins notre bon M. Cholle, d'être un député radical!! Oui radical; vous entendez lecteurs! Cholle radical! La feuille lyonnaise représente ce pauvre M. de la Berge faisant son entrée au Palais-Bourbon, tenant majestueusement sous le bras, son copain le radical Cholle!

Quel spectacle, mes amis!... C'est égal, si pareil miracle s'accomplissait, je vois d'ici la tête d'Audiffred!

A propos de la Berge, je suis bien près de croire, que notre fabricant de députés, n'a pas toujours eu la main aussi heureuse.

Ce malin journaliste vous a une douce façon de narrer les choses, qui dénote chez lui une adresse merveilleuse, un tact politique d'un homme expérimenté. Rien de brusque, tout coulant, simple, mielleux, d'une bonhomie parfaite. Pourtant, quand il dague sur certain sous-préfet, trop emmitouflé, le bon enfant disparaît pour faire place à l'homme bilieux. Ses nerfs doivent facilement s'agacer; cela se comprend, il est malade. Mais lisez-le dans son journal, le *Lyon*.

Comme il est content, heureux de tout ce qui lui arrive! Comme il narre simplement cette marche, cette course triomphale, qu'il a faite en compagnie du petit Cholle, à travers le département de la Loire, conduits à fond de train par leur ami Audiffred! Quel enthousiasme des populations! que d'électeurs électrisés!

Mais, par exemple, toujours en réunions privées, bien privées. Il paraît que les réunions publiques ne sont pas de son goût; il les trouverait trop pénibles, dit-il.

A Roanne, cent personnes réunies; quelquefois, le maire et un marguillier; mais cependant, partout un grand empressement à les voir, à les entendre, à les admirer. Et au bout de tout cela une élection superbe. Pensez donc! 42,000 voix sur 155,000 électeurs!! — Et pas de concurrents! Personne n'avait osé se mesurer. Oh! mes amis quel triomphe!! — Et encore, comme le dit si bien M. de la Berge, dans le *Lyon* de mardi, s'il n'avait pas négligé dimanche, c'eût été une bien autre affaire! S'il n'avait pas négligé, on aurait pu avoir deux ou trois mille voix de plus! — C'est bien possible. — Cependant un paysan de ma connaissance, m'affirmait hier, qu'ils avaient à « peu près tous voté, chez lui, à cause, précisément, du vilain temps pour se débarrasser de « cette corvée et n'être pas obligé d'y revenir. »

Allons, tout est bien qui finit bien. Ces messieurs vont aller trouver les Bourgainel, les Imbert et les Dorian. Que diable feront-ils ensemble? Nous n'en savons rien. Eux non plus, peut-être. Mais ce que nous savons bien, par exemple, c'est qu'ils sont tous très satisfaits. Que voulez-vous: il y a des gens qui ne sont pas difficiles.

Nous savons aussi, que M. Audiffred sera plus entêté que jamais, à n'en vouloir faire qu'à sa guise; il voudra la concentration du parti républicain... autour de sa seule personnalité et avec

des copains de son choix tirant à droite. Il tirera tant de ce côté que son entêtement et sa miopie l'empêchant de voir le fossé profond, qui s'y trouve creusé, ses amis et lui feront, dans ce fossé, en 1889, la plus triste des culbutes.

A. LAFONT.

Les Élections de dimanche

De la Berge et Cholle sont élus — mais les candidats d'Audiffred n'ont obtenu qu'un succès très relatif. Encore une victoire comme celle-là... et l'opportunisme aura vécu!

ARRONDISSEMENT DE ST-ETIENNE

CANTONS	De la Berge	Cholle	Boulanger
Bourg-Argental	1.115	1.107	150
Chambon	2.327	2.306	1.405
Pélussin	1.099	1.098	262
Rive-de-Gier	2.945	2.968	620
St-Chamond	2.073	2.083	477
St-Genest-Malifaux	159	180	257
St-Héand	1.055	1.041	241
St-Etienne	7.605	7.473	2.550
Totaux	18.378	18.256	6.067

ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON

CANTONS	De la Berge	Cholle	Boulanger
Boën	1.599	1.595	407
Feurs	2.025	1.858	542
Montbrison	1.321	1.405	678
Noirétable	769	776	221
St-Bonnet-le-Château	970	960	434
St-Galmier	2.003	2.007	259
St-Georges-en-Couzan	634	662	437
St-Jean-Soleymieux	946	1.067	359
St-Rambert	1.657	1.753	111
Totaux	11.924	12.083	3.448

ARRONDISSEMENT DE ROANNE

CANTONS	De la Berge	Cholle	Boulanger
Belmont	592	582	655
Charlieu	1.392	1.362	486
Néronde	1.545	1.545	191
La Pacaudière	825	775	515
Perreux	967	965	139
Roanne	2.798	2.732	779
St-Germain-Laval	849	830	598
St-Haon-le-Châtel	1.047	1.042	413
St-Just-en-Chevalet	468	445	312
St-Symphorien-de-Lay	1.955	1.941	315
Totaux	12.438	12.219	4.403

RÉSULTAT D'ENSEMBLE

Inscrits	155.372
Votants	59.715
Suffrages exprimés	57.244
MM. de la Berge	42.740 voix.
Cholle	42.558
Boulanger	13.918
Divers	2.676

AUTRES DÉPARTEMENTS

COTE-D'OR

Inscrits, 113,410; votants, 73,478; suffrages exprimés, 71,217.
MM. de Cernesson, radical, 33.691 voix;
Philippon, républicain, 26.251 »
Général Boulanger, 9.487 »

Il s'agissait de remplacer M. Sadi Carnot, appelé à la présidence de la République. Aux élections du 5 octobre 1885, M. Sadi Carnot avait obtenu 37,526 voix; M. Cernesson, qui avait obtenu 20,769 voix au même scrutin, s'étant désisté avec les autres candidats radicaux, la liste opportuniste passa tout entière au scrutin de ballottage. M. Sadi Carnot fut élu par 55,915 voix.

HAUTES-ALPES

Inscrits, 32,322; suffrages exprimés, 23,648.
MM. Flourens, républicain, 12.601 voix, élu.
Euzières, radical, 11.036 »
Général Boulanger, 123 »

Il s'agissait de remplacer M. Cyprien Chaix,

républicain, élu sénateur au renouvellement du 5 janvier dernier.

Au scrutin de ballottage du 16 octobre 1886, M. Cyprien Chaix avait été élu par 11,630 voix. M. Euzières avait obtenu 9,327 voix au premier tour de scrutin du 5 octobre de la même année.

HAUTE-MARNE

Suffrages exprimés, 56,700.
MM. Roret, républicain, 23.405 voix;
Darbot, républicain, 16.240 »
Général Boulanger, 664 »
Bourbon de Rouvres, conseiller, 4.530 »
Dubreuil, de Saint-Germain, cons., 6.936 »
De Bourges, cons., 2.981 »
Divers, 1.403 »

Il s'agissait de remplacer M. Bizot de Fonteny, républicain, élu sénateur.

Aux élections du 5 octobre 1885, M. Bizot de Fonteny avait été élu par 33.549 voix.

MARNE

Inscrits, 118,781; votants, 74,112; suffrages exprimés, 68,633.
MM. Bourgeois, 48,050 voix, élu.
Général Boulanger, 16.107 »

Il s'agissait de remplacer M. Margaine, député républicain, élu sénateur.

Au scrutin de ballottage du 18 octobre 1885, M. Margaine avait été élu par 54,180 voix.

MAINE-ET-LOIRE

Inscrits, 149,961; votants, 104,836.
MM. de Lacrosette, cons., 61,964 voix, élu.;
Robert David, répub., 29,494 »
Général Boulanger, 11,391 »

Il s'agissait de remplacer M. Chevalier, député réactionnaire décédé.

Aux élections du 5 octobre 1885, M. Chevalier avait été élu par 70,399 voix.

La liste républicaine avait obtenu 45,000 voix.

LOIRET

Inscrits, 103,397; votants, 79,365; suffrages exprimés, 78,822.
MM. Augère, 41,603 voix, élu;
Rabier, 40,755 » élu;
Brierre, conservateur, 33,955 »
Dumas, conservateur, 32,762 »
Général Boulanger, 4,376 »

Il s'agissait de remplacer MM. Cochery et Fousset, députés républicains, élus sénateurs le 5 janvier dernier.

M. Cochery avait été élu au scrutin de ballottage du 18 octobre 1885 par 48,470 voix; M. Fousset, par 48,429 voix.

La liste réactionnaire n'avait obtenu que 35,000 voix.

LA JOURNÉE DU 26

Le vote de dimanche ne satisfait pas du tout les opportunistes — excepté ceux du *Lyon Républicain* — qui ont pris la bonne habitude de faire toujours contre mauvaise fortune bon cœur.

A la suite de ce vote, cinq radicaux iront remplacer à la chambre cinq opportunistes.

Les partisans de la politique que représentent si bien Ferry et Audiffred n'ont « triomphé » que dans deux départements : la Loire et les Hautes-Alpes, et leurs victoires — comme celles de Pyrrhus — ressemblent étrangement à des défaites.

Dans les Hautes-Alpes M. Flourens, le candidat « national » a une majorité de 700 voix. C'est maigre pour un ministre! Il est bon de faire remarquer que la candidature de M. Flourens a été soutenue ouvertement par les réactionnaires, que le *Nouveliste de Lyon* a mené une campagne en sa faveur et que sans les monarchistes et les cléricaux, il restait bel et bien sur le carreau.

Dans la Loire, où M. Raymond a obtenu 66,000 voix en 1885 et M. Dorian 51,000 en 1887, MM. de la Berge et Cholle sont élus par 42,000 voix!

42,000 voix, sur 155,000 électeurs inscrits! Voilà des chiffres que nous livrons avec toute leur éloquence aux méditations d'Audiffred. Ils sont bien faits pour montrer à tous les tripoteurs électoraux que le peuple est las de supporter les caprices d'une demi-douzaine de sectaires et d'ambitieux et qu'il n'a pas supprimé le « tyran » pour le remplacer par une foule de « tyranneteaux » dont l'arrogance devient insupportable.

Dans la Côte-d'Or M. Cernesson, conseiller municipal de Paris, candidat radical, arrive bon premier. M. Bourgeois dont la profession de foi demandant la séparation immédiate des Eglises et de l'Etat avait fait assez de bruit, est élu par 46,000 voix dans la Marne.

Enfin MM. Roret et Radier radicaux passeront sûrement au second tour de scrutin.

Nous ne pouvons que nous féliciter de ces résultats.

Les opportunistes perdent du terrain; les progrès du radicalisme sont patents.

Les électeurs ne se sont pas laissés éblouir par les lugubres prophéties de tous les Cassandre du modérantisme, ni par le spectre rouge qu'on ne cesse d'agiter devant leurs yeux.

Le Suffrage Universel s'est déclaré ennemi de toute équivoque : il veut une politique d'action, il veut des réformes, il veut des finances plus claires, il veut enfin que nous sortions du gâchis où nous fait patauger le parlementarisme impuissant.

Et, aujourd'hui, après le vote de dimanche, nous pouvons nous écrier.

« — L'opportunisme se meurt! 1889 verra sa fin! »

FRANCISQUE RIVIÈRE.

LE CHIFFRE DU GÉNÉRAL

On a fait beaucoup de bruit autour des 53.000 voix obtenues dimanche par le général Boulanger.

A ce propos, « *L'Intransigeant* » a publié un article intitulé « *Le Chiffre du Général* » et signé Henri Rochefort, dont voici quelques extraits :

« Ça devait arriver : les journaux opportunistes viennent de découvrir que le général Boulanger a un « chiffre » à l'aide duquel il communiquait avec les promoteurs de sa candidature. Mais nos ministres sont malins : ils ont tenu, hier, un grand conseil, et ils ont fini par découvrir le « chiffre », grâce auquel le gouvernement a mis la main sur une correspondance « de la plus haute gravité ».

C'est à se tordre ! Mais nous nous attendions à ces fustimeries; aussi, dès le premier bruit de la constitution du comité Thiébaud, avons-nous averti le public que la candidature Boulanger était un traquenard qu'on lui tendait à lui, en même temps qu'au général.

Le général Boulanger la désavoue et déclare qu'il n'y est pour rien, puisqu'il n'est pas éligible; mais le seul fait d'avoir eu malgré lui cinquante-quatre mille voix constitue un crime d'Etat, d'autant plus impardonnable que Flourens en a recueilli péniblement douze mille après une campagne officielle qui rappelle les plus mauvais jours de la période impériale.

Nous serions curieux de savoir au juste ce que réclament les feuilles opportunistes, auxquelles s'associent naturellement les feuilles réactionnaires. La mise en disponibilité du général Boulanger? Elles seraient, en ce cas, mille fois aimables de vouloir bien formuler le texte de l'arrêté ministériel qui le relèverait de son commandement.

La vérité est que les réactionnaires et les opportunistes, battus aux élections de dimanche par les radicaux, saisissent avec empressement l'occasion d'une manifestation boulangiste pour tâcher de faire oublier leur échec.

Ils feignent d'avoir peur d'un César pour ne pas être obligés d'avouer qu'ils redoutent surtout l'arrivée au pouvoir d'hommes politiques qui laisseront tout au plus quelques miettes à ces insatiables ferrystes, lesquels convoitaient la totalité du gâteau.

Presque tous les radicaux ont été élus dimanche dernier, et le général Boulanger, qui est également radical et qui ne se présentait pas, a eu cinquante-quatre mille voix. C'est ce chiffre-là qui inquiète l'opportunisme, et non celui au moyen duquel on accuse le général d'avoir communiqué avec le comité Thiébaud.

LE CITOYEN DE LA BERGE

EN 1870

On lisait dans le *Petit Mémorial* :

« — Le *Stéphanois* a reçu communication et publie le procès-verbal de la réunion socialiste de la rue des Chappes. Nous y relevons la phrase suivante :

Un ancien franc-tireur de la Loire dit que la conduite du citoyen La Berge, en 1870, à la tête des éclaireurs, a été celle d'un grand Français. Le citoyen La Berge a été blessé à l'ontbars à la tête de sa compagnie, il a pris part à onze combats et a été félicité par Garibaldi. (La salle tout entière applaudit.)

C'est là une inexactitude flagrante. Non seulement la salle tout entière n'a pas applaudi, mais il y a eu de vives interruptions.

A ce propos, il est bon de remettre sous les yeux des électeurs la partie principale du rapport du capitaine commandant Mallet qui était alors le chef de M. de la Berge.

... Appuyé sur le bras d'un chasseur je réitérai l'ordre que je venais de donner de prévenir M. de la Berge et d'aller à sa découverte; je questionnai

tout le monde pour savoir s'il n'était pas blessé; on me répondit à l'unisson que cela ne pouvait pas être, attendu que pendant toute l'action il s'était tenu à l'abri derrière un tas de pierres.

Je me souvins alors que, pendant l'engagement, je l'avais prévenu à l'avance en lui disant que sa place était près de moi et qu'il m'avait répondu : *J'ai perdu la baguette de ma carabine!*

..... Souffrant de ma blessure et fort affecté moi-même de ce qui venait de se passer, je m'abstins de faire observer en ce moment à mon lieutenant que, son capitaine tombé, sa place était à la tête de sa compagnie et non dans un hôpital et, pour être conséquent, que la place d'un médecin était auprès des blessés de la compagnie ou sur le lieu du combat.

Ces choses-là me sont pénibles à dire; mais devant l'outrecuidance de mon lieutenant dans son rapport, mon devoir était de rendre compte moi-même de la journée du 25 octobre. C'est ce que je viens de faire avec la plus entière et la plus scrupuleuse exactitude.

Il y aurait encore de fort jolies choses à cueillir dans ce rapport, en date du 15 novembre 1870. La place nous manque.

D'ailleurs, les extraits que nous venons de donner sont longuement suffisants pour l'édification des électeurs. —

Ajoutons que le « *Mémorial* » n'a reçu ni démenti, ni aucune lettre rectificative du « député » (!) opportuniste.

CHRONIQUE LOCALE

Nos députés. — Tous les députés de la Loire ont voté contre dans les divers scrutins tendant à imposer :

1° Un droit de 25 centimes sur les cocons secs de provenance italienne;
2° Un droit de 1 franc sur les soies grèges;
3° Un droit de 2 francs sur les soies moulinées.

Tous, à l'exception de M. Laur qui a voté pour, se sont abstenus dans le scrutin sur l'ensemble du projet de loi du tarif des douanes (produits italiens).

Tous ont voté pour l'ordre du jour Dugué de la Fauconnerie à la suite de l'interpellation sur les abus de l'usine d'Unieux.

Pauvre fou! — Il y a quelques jours nous annoncions que le nommé Licheron, atteint d'aliénation mentale avait été conduit à l'asile. Licheron, étant devenu très calme fut rendu à sa famille mais hélas! ce calme n'a pas été de longue durée.

On l'a enfermé de nouveau — à la suite de menaces de mort proférées contre son père et sa femme.

Arrestation. — Le sieur Déchavanne, ébéniste, a été arrêté sous la double inculpation d'ivresse publique et de bris de clôture — sur la plainte du sieur Démaret cafetier.

L'ineffable Grenot. — Nous avons reçu de M. Grenot la lettre suivante :

« Roanne, le 27 février 1888.
« A Monsieur le Rédacteur en chef du *Radical Roannais*.

« Monsieur le Rédacteur, je ne sais si l'anecdote publiée sur mon compte dans votre dernier numéro a paru ineffable à vos lecteurs; mais j'ai assurément le droit de trouver étonnante la sûreté de vos informations.

« Votre récit est faux d'un bout à l'autre, et si peu que l'affaire en vaille la peine, j'oppose à vos assertions le démenti le plus formel.

« Je ne connais pas M. Boulégue, il ne m'a jamais fait de chausures, et je n'ai donc pu le punir de lire le *Radical Roannais* en lui enlevant une clientèle qu'il n'avait pas.

« Quant à me faire entrer en colère, c'est à quoi votre journal n'est pas encore parvenu, même en s'occupant si mal à propos de ma personne.

« Je vous prie, Monsieur le Rédacteur d'insérer ma lettre conformément à la loi dans votre prochain numéro.

« G. Grenot »

Nous voulons bien croire à l'exactitude des dires de M. Grenot, mais nous n'en maintenons pas moins ceux avancés par M. Boulégue, le cordonnier en question.

Nous n'avons été en cette circonstance que l'écho fidèle des plaintes de cet honorable disciple de St-Crépin.

Voilà tout ce que nous avons à ajouter à l'entrefilet paru dans notre dernier numéro.

Au café Bordon. — Mercredi, vers huit heures, la famille Bordon, après le repas du soir, se disposait à délecter un digestif quelconque quand, tout-à-coup, la belle-sœur et la bonne de M. Bordon ressentirent, dans l'estomac, des trépidations affreuses.

Dans un coin de la cuisine le chat faisait aussi des contorsions épouvantables.

Le docteur Chevalier, mandé en hâte, déclara que personnes et chat avaient failli être victimes d'un véritable empoisonnement et qu'avec de puissants vomitifs on arrêterait bientôt les effets du poison.

Cet accident est dû — paraît-il — à l'absorption d'un potage préparé dans un ustensile de cuisine étamé au plomb.

Aujourd'hui les malades — hormis le chat qui est allé crever on ne sait où — vont aussi bien que possible.

SOCIÉTÉ DRAMATIQUE DU FAUBOURG Mulsant. — Dimanche, relâche.

On nous annonce pour le 11 courant « Les Crochets du Père Martin » et « le Meurtre de Théodore ».

Arrestation. — Antoine Rivat, 20 ans, garçon coiffeur, demeurant à Saint-Chamond, a été arrêté la nuit dernière sous l'inculpation de vol.

On a trouvé dans les poches de ce figaro un véritable bazar.

Il avait, en effet, volé : une somme de 10 fr. au sieur Blanchard, cafetier rue de Paris, trois billes de billard à la brasserie de la Loire, un dégraisseur, un peigne et un flacon d'eau de Botot au sieur Millet perruquier rue Saint-Alban.

Accidents. — Mlle M..., jeune professeur au lycée de jeunes filles, a fait, dans un escalier de cet établissement, une chute malheureuse et s'est fait une entorse.

Mlle M..., en sera quitte, sans doute, pour quelques jours de repos forcé.

— D'autre part, une demoiselle D..., ménagère, rue Mably s'est, en tombant dans son escalier, fracturé la jambe.

L'état de cette pauvre femme est, paraît-il, assez grave.

On demande une fontaine. — La municipalité de notre ville a beaucoup à faire, nous le savons. Elle a accompli déjà de grandes et belles choses : des écoles primaires, des agrandissements au collège ; la transformation de ce collège en lycée ; la construction du lycée de filles, l'édification du théâtre, et enfin, le projet des eaux est entré dans la période d'exécution. Tout cela est très beau et a coûté pas mal d'argent. On comprend même, jusqu'à un certain point, que notre municipalité ait négligé les petites choses, absorbée qu'elle a été par les grandes. Il ne faudrait pas cependant que cet oubli fut complet.

Ainsi, les habitants du quartier de la place Sully demandent-ils depuis nombre d'années l'établissement d'une fontaine à proximité de cette place. Dernièrement encore une pétition couverte de nombreuses signatures a été déposée à l'Hôtel-de-Ville. On se demande si cette pétition a été discutée en conseil ou si elle se recouvre d'une noble poussière dans quelque carton.

L'utilité de cette fontaine est cependant suffisamment démontrée.

Elle desservirait un nombre considérable de ménages et, en outre, les écoles du quartier du Lassin.

L'école de filles de la rue Marengo n'aurait plus besoin de quémander l'eau du puits de M. Brunet, qui menace de la refuser.

L'établissement de cette fontaine nous paraît absolument indispensable au point de vue des intérêts de tout un quartier qui supporte les charges comme tous les autres et doit jouir autant que possible des mêmes avantages.

L'hygiène seule de l'école des filles de la rue Marengo devrait en faire la municipalité un devoir impérieux.

A l'église Saint-Louis. — Lundi 27 courant on apportait au curé de l'église Saint-Louis un nouveau-né, à baptiser.

Le prêtre — toujours content, quand il y a quelque argent à gagner — reçut les arrivants avec empressement.

« Faut-il faire sonner ? » demanda-t-il. — « Non ! — répond la marraine — nous voulons qu'on baptise l'enfant sans tambour ni trompette... sans cloche ! — »

« Ah ! — fit l'ensoutané un peu désappointé — vous ne faites pas sonner ?... Et bien, c'est 2 francs quand même ! Jene veux pas faire le domestique pour rien ! — »

Mais la marraine qui, paraît-il, connaît la législation, ne voulut pas donner les 2 francs.

« Ta ta ta ! répliqua-t-elle — d'après la loi française je ne vous dois rien — puisque je ne veux pas faire sonner —, et d'après le pape je ne vous dois que neuf sous. Les voulez-vous ? »

« — Non ! Je veux 2 francs ! — »

« Des nœles ! — » fit la marraine, et elle se disposait à emporter le marmot lorsque le curé la rappela :

« Apportez-le ! — dit-il en mettant son surplus — mais vous savez, pour baptiser des enfants comme ça je n'ai besoin ni de parrain ni de marraine ! — »

Et le pauvre petit fut enfin porté sur les fonts baptismaux. Il était temps !...

Les syndicats agricoles. — Le ministre de l'agriculture vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante :

« Monsieur le préfet,

« J'ai l'honneur de vous prier de me faire parvenir, le plus promptement possible, la liste de tous les syndicats agricoles qui existent en droit ou en fait dans votre département. Quand bien même certains de ces syndicats n'auraient pas déposé leurs statuts, il conviendrait de les faire figurer sur votre liste.

« Je vous demanderais, en outre, de me donner sur ces syndicats tous les renseignements que vous pourriez recueillir. »

Au cercle socialiste de St-Etienne. — Dimanche dernier, un banquet de plus de 80 couverts réunissait, brasserie Magand, nos amis du cercle socialiste de St-Etienne.

A la fin du banquet, M. Cernesson a fait un discours fort applaudi — puis un concert improvisé a terminé cette charmante journée.

Voici le discours de M. Cernesson :

« J'invoque peut-être une pensée triste, au milieu de la joie cordiale que nous anime ; mais je ne puis m'empêcher de songer, aujourd'hui que nous sommes unis à ce banquet fraternel, à ceux qui ont combattu en France pour l'idée républicaine.

« La République est loin d'avoir réalisé nos espérances. Cependant elle existe. Rappelons-nous que nous la devons à ceux qui nous ont précédés, à Rousseau qui le premier en planta l'idée ; aux hommes de 1772 qui l'ont proclamée et défendue ; à tous ceux qui de 1830 à 1848 ont risqué leur vie pour elle.

« Les véritables fondateurs de la République, les voilà ! Et si l'on vous en cite de plus modernes, ne le croyez pas, en dépit des apothéoses ridicules dont nous sommes témoins, et de celles qu'on nous prépare. Gardons à ces morts illustres un souvenir reconnaissant, parlons d'eux quelquefois dans nos fêtes. S'ils nous ont préparé un état social meilleur, n'oublions pas qu'ils ne l'ont pas connu, et qu'en dévouant leur vie, ils savaient qu'ils ne le connaîtraient pas.

« Efforçons-nous de compléter leur œuvre, et de mériter à notre tour quelque reconnaissance de nos successeurs.

« Il s'agit d'abord de sortir du chaos où nous sommes. Les hommes qualifiés opportunistes osent parler des progrès de la réaction, alors que ces progrès sont justement dus à la fatale direction que leurs amis ont donnée à la République.

« Et ils en tirent cette étrange conclusion que nous devons nous allier à eux, c'est-à-dire fuir les éléments stériles et désorganisateur avec les éléments de travail et de fécondité.

« Nous ne pouvons nous engager dans cette voie d'union, nous devons la faire avec les groupes avancés du parti radical socialiste et non avec ceux qui, paralysant toutes les réformes, ont permis à la monarchie de relever la tête.

« Mauvais travailleurs, ils n'ont pas su faire produire au sol démocratique les trésors qu'il contient en germe. La foule des humbles ne voyant rien paraître, finit par regarder le vieux terrain monarchique et placer sur lui ses espérances déçues.

« La situation est pire qu'elle n'a jamais été.

« Le sang généreux de la France a coulé par torrents pour la réalisation de conceptions criminelles, le budget pèse d'un poids de plus en plus lourd sur le contribuable et sur le travailleur, ce budget que nos représentants n'ont pas su réduire, et qu'ils ne peuvent même parvenir à voter en temps utile, parce qu'ils n'ont pas le courage de travailler.

Citoyens, il ne faut pas se le dissimuler, l'œuvre que nous avons à accomplir est à peine commencée.

Il ne s'agit pas seulement, d'effacer de l'esprit du peuple le souvenir de crimes et de scandales récents, de réaliser quelques réformes de détails, comme on le disait tout à l'heure, nous avons à soulever tout entier le bloc lourd des institutions monarchiques, et à le rejeter dans le passé, irrémédiablement brisé et anéanti.

Seuls, ceux qui ont le sentiment de la justice et du progrès social sont capables de cet effort vigoureux. Non seulement les opportunistes ne l'ont jamais tenté, mais ils se sont constamment opposés à toutes nos tentatives. Constamment ils

ont réparé les brèches que nous avons réussi à ouvrir dans le fatal édifice.

Nous devons donc agir résolument, en nous débarrassant de leur concours funeste. S'ils marchaient à nos côtés, ils se cramponneraient à nous pour nous paralyser encore.

Je lève mon verre à la mémoire des héros de 1792 et de 1848 !

Le scrutin de Dimanche. — Voici le résultat par communes :

Canton de Roanne					
Inscrits.	Votants.	La Bierge.	Chaillet.	Boulanger.	
Roanne.....	6468	2747	1881	2842	529
Bénissons-Dieu..	222	97	93	93	4
Briennon.....	393	206	158	157	43
Lenigny.....	230	93	78	78	43
Mably.....	427	148	100	86	55
Ouches.....	157	48	34	35	6
Pouilly-les-Non..	237	95	64	66	24
Riorges.....	437	159	130	125	28
St-Maurice-s.-L..	423	157	101	94	52
Villefontaine....	350	117	93	93	18
Villereuil.....	381	78	66	63	40
	9709	3945	2798	2732	779

Canton de Belmont					
Belmont.....	997	200	113	109	91
Arolles.....	164	70	44	46	19
Bellerocelle....	237	102	49	51	44
Le Cergne.....	256	143	54	25	121
Quinzier.....	320	113	34	36	66
Ecoche.....	472	206	103	103	95
Lagresle.....	740	202	85	82	115
St-Germ.-la-M....	245	77	43	44	30
Sevelinges.....	320	169	87	86	74
	3751	1282	592	582	655

Canton de Charlieu					
Charlieu.....	1291	542	449	432	84
Boyer.....	63	1	1	1	1
Chandon.....	435	71	33	30	32
Jarnosse.....	399	120	43	42	73
Maizilly.....	154	62	58	55	4
Mars.....	454	155	98	98	53
Nandax.....	134	32	23	22	8
Pouilly-sous-C..	590	203	160	153	49
St-Denis-de-C....	468	215	127	128	84
St-Hilaire-s.-Ch.	243	53	22	48	32
St-Nizier-s.-Ch..	404	149	129	131	14
St-Pierre-la-N...	176	116	104	106	4
Villers.....	255	106	82	84	24
Vougy.....	341	90	63	65	27
	5407	1915	1881	1392	486

Canton de Néronde					
Néronde.....	398	274	247	251	28
Balbigny.....	484	301	261	259	24
Bussière.....	693	332	301	299	20
Pinay.....	131	89	78	78	8
Ste-Agathe-en-D..	94	60	55	55	3
Ste-Colombe....	390	194	142	144	4
St-Cyr-de-V....	228	115	103	104	4
St-Jodard.....	474	115	114	114	1
St-Marcel-de-F...	455	191	148	146	36
Violay.....	600	168	96	95	71
	3647	1836	1545	1545	191

Canton de La Pacaudière					
Lapacaudière....	539	295	203	201	87
Changy.....	312	259	59	55	97
Crozet.....	206	122	61	51	68
Sail-les-Bains..	175	87	62	61	28
St-Bonnet-des-Q..	425	237	184	172	58
St-Forgeux-L....	198	59	55	58	41
St-Martin-d'Est..	513	209	121	98	76
Urbize.....	134	42	23	21	37
Viviers.....	243	91	57	58	23
	2745	1338	825	775	515

Canton de Perreux					
Perreux.....	702	285	246	250	27
Combre.....	125	53	42	42	5
Commele-Vern..	231	95	71	70	21
Le Coteau.....	716	329	275	273	23
Coutouvre.....	520	112	80	77	23
Montagny.....	550	137	106	108	26
N.-D.-d-Boisset.	96	61	54	50	8
Parigny.....	102	46	38	38	4
St-Vincent-de-B.	125	61	58	57	2
	3167	1179	967	965	139

Canton de St-Germain-Laval					
St-Germ.-Laval..	797	305	122	108	188
Amions.....	160	79	56	66	15
Bully.....	341	104	62	62	29
Dancé.....	110	61	59	57	1
Grezolle.....	171	104	45	42	69
Luré.....	82	36	4	4	29
Nollioux.....	110	52	33	30	21
Pommiers.....	184	85	67	65	26
St-Georges-de-B.	216	113	89	89	24

que le nourrisson prenait de la force, la nourrice s'affaiblissait et s'étiolait. Au bout de six ans, une fièvre maligne emporta la mère. A soixante ans, Claude resta seul avec l'orpheline, dans la maison où il avait douillettement installé son nid conjugal, et d'où les croque-morts, en tricornes et en longue redingote, venaient d'emporter le cerceuil de celle dont il avait rêvé de faire la compagne de sa vieillesse.

A la révolution de 1830, les chemins du pays natal s'étaient ouverts devant le vieux proscrit. Bien souhaité, pendant ses années de mariage, il avait souhaité de revoir son Chanois et d'y conduire sa jeune femme. Mais, depuis son deuil, Claude Humblot était devenu casanier. Il ne pouvait plus se décider à quitter cette maison où il avait trouvé dans son amour tardif un regain de jeunesse. Il ajourna donc tout projet de voyage et se contenta de toucher chaque année les fermages que lui envoyait ponctuellement son filleul, Fanfan Pierron, devenu le régisseur de Chèvreche. De temps en temps, il parlait encore d'aller faire un tour au pays ; mais finalement il restait dans son logis, avec les vieux amis de ses années d'exil, et s'y consacrait à l'éducation de Gertrude.

Dans ses souvenirs, Mme Heurteoup revoyait très nettement la petite maison de Bâle, à la façade badigeonnée en gris, dont la porte s'ouvrait sur une rue solitaire, non loin de la plate-forme où s'élevait la cathédrale de granit rose. Tous les détails du milieu calme et pittoresque de son enfance lui repassaient devant les yeux : — le vieux manoir gothique dont elle entendait la grave sonnerie ; — la plate-forme, derrière l'abside, à

St-Jul.-d'Odes...	134	53	7	7	46
St-Martin-la-S...	483	122	68	68	25
St-Paul-de-Véz...	196	91	79	76	13
Tt-Polgue.....	142	73	56	58	9
St-Thurin.....	168	74	70	68	4
Souternon.....	234	168	23	30	89
	3428	1460	1417	899	830

Canton de St-Haon					
St-Haon-le-Ch....	201	135	104	104	25
Ambierle.....	770	295	238	228	58
Arcen.....	135	43	31	31	10
Noailly.....	274	155	96	98	45
Les Noës.....	147	61	13	34	30
Renaillon.....	741	205	106	94	101
St-Alban.....	263	100	85	86	5
St-André-L'Ap...	513	211	114	117	67
St-Germ.-L'Esp...	316	94	61	62	21
St-Haon-le-V....	293	100	67	69	31
St-Rirand.....	171	54	48	52	7
St-Rom.-la-M....	289	94	66	67	13
	4113	1547	1047	1042	413

Canton de St-Just-en-Chevalet					
St-Just-en-Ch....	656	277	191	188	64
Champoly.....	269	86	38	36	48
Cherier.....	338	83	36	59	44
Cremaux.....	431	93	32	41	81
Juré.....	181	63	49	50	7
St-Marcel-d'Ur...	179	36	25	25	4
St-Priest-la-Pr...	283	74	62	61	8
St-Rom.-d'Ur...	389	89	33	33	56
	2726	801	468	445	312

Canton de St-Symphorien-de-Lay					
St-Symphorien...	720	282	242	238	35
Chirassimont....	294	108	86	86	13
Cordelle.....	417	127	113	114	13
Croizat.....	148	34	19	19	9
Fourmeaux.....	337	151	125	126	1
Lay.....	269	63	26	26	27
Machézat.....	268	121	93	94	16
Neaux.....	205	82	59	50	37
Neulise.....	703	339	314	308	27
Pradines.....	259	91	62	65	26
Régny.....	557	312	282	282	15
St-Cyr-de-Fav...	478	72	59	56	19
St-Just-la-P....	905	378	258	260	111
St-Priest-la-R...	191	70	56	55	8
St-Victor-s.-R...	925	170	110	108	48
Vendranges.....	151	66	54	54	11
	5927	2466	2402	1955	1941

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

La campagne électorale pour la nomination des deux députés que nous avions à remplacer est terminée. Les escobards de la politique triomphent, malheureusement, il est vrai, mais juste assez pour satisfaire l'ambition et la gloire de nos escrocs politiques, faussaires de principes et dévaliseurs financiers de notre pays. Cette période électorale terminée une autre commence, bien plus grande celle-là, bien plus fertile pour nos principes de rénovation sociale. Si notre abstention s'est manifestée dans la première, notre action, notre force et toute notre force doit se jeter dans cette seconde.

La conquête des communes est pour nous socialistes, d'une importance capitale. C'est le prélude de nos victoires de l'avenir. Les conseils municipaux socialistes seront nos foyers d'action, nos centres de propagande et d'organisation.

Au point de vue réformateur nous ne pouvons guère préciser des aujourd'hui les réformes à réaliser, parce que le nombre en est incalculable. Elles sont dans tout et sur tout, car tout ce qui est du ressort des municipalités, est à modifier, réformer ou supprimer. Mais c'est surtout sur les finances que nos efforts devront toujours être dirigés ; c'est ce lourd budget qui devra être le but principal de nos études ; c'est aussi sur l'hygiène de nos populations ouvrières que devra s'exercer l'influence de nos commissions sanitaires. En un mot, nous saurons tout ce qui n'est pas conforme aux principes démocratiques socialistes, préparant la voie de la grande transformation économique de l'avenir.

Dons, travailleurs à l'œuvre, que chacun apporte son concours, que dans chaque quartier les hommes d'initiative se voient, se groupent et se préparent à cette grande lutte électorale. Un important groupe d'études et d'action politiques et sociales — celui de l'union des socialistes indépendants du faubourg Clermont, — a décidé d'engager la lutte et se met en campagne immédiate. Une commission de pourparlers, et d'entente avec les autres groupements a été nommée et se met carrément au travail et nous pensons qu'avec la bonne volonté et l'aide de tous, la victoire couronnera nos efforts.

CHARLES FOULLAND.

A l'occasion de la Mi-carême — Une matinée, au profit des pauvres, sera donnée salle de Venise, dimanche 10 mars prochain, à 2 heures, par les jeunes gens de Roanne, avec le concours de la Société Dramatique du faubourg Mulsant.

<

Construction du barrage. — Depuis huit jours les entrepreneurs du barrage et plusieurs employés sont arrivés. Les sondages sont commencés. Les pierres et le sable ne se trouvent pas très facilement, mais le temps va permettre de mener les travaux très rapidement.

Le vote de dimanche. — Ainsi que nos lecteurs le verront au tableau que nous publions en 2^e page le général Boulanger a eu la majorité à Rensson.

En votant pour lui les électeurs n'ont pas voulu témoigner leur admiration pour un sabre — bien que Boulanger ait toutes les sympathies.

Ils ont voulu simplement protester contre les agissements inqualifiables des opportunistes Audifred et consorts et contre les candidatures du bonapartiste Chollet et du parisien La Berge.

SAINT-GERMAIN-LAVAL

On nous écrit :

La vraie signification du vote, du 26 février en faveur du général Boulanger est qu'un certain nombre de républicains de la Loire, ne considérant pas comme tels c'est-à-dire comme républicains, les candidats opportunistes, ont donné leurs voix au général Boulanger qui a montré devant la commission de l'armée des sentiments tout à fait démocratiques en réclamant le service militaire pour tous les français sans exception.

C'est aussi un des bons généraux sur lesquels le pays compte dans le cas où nous serions obligés de nous défendre d'une agression d'où qu'elle vienne.

Il a su par ses actes, inspirer confiance à l'armée et c'était suffisant pour que nous lui ayons accordé un vote d'estime et de reconnaissance que nous ne pouvions donner à d'autres.

A bons entendeurs, salut!

SUS AUX CONGREGATIONS

Au commencement du siècle, la loi, en France, interdisait absolument les congrégations religieuses : ostensiblement il n'en existait aucune. Aujourd'hui elles forment une véritable armée, répandue sur tout le territoire français, en lutte avec le pouvoir civil. C'est l'armée du passé et de la réaction, qui détruira la démocratie si la démocratie ne la détruit pas. Ceci tuera cela.

Les congrégations ou communautés religieuses sont des agrégations ou associations formées pour un temps indéfini et visant à la perpétuité; elles se composent de personnes professant la religion catholique, vivant sous une règle commune et soumises à des supérieurs qui relèvent eux-mêmes de l'autorité ecclésiastique. Les membres des congrégations de l'un ou de l'autre sexe sont désignés sous le nom de religieux ou de religieuses. Les congréganistes, habituellement, vivent en commun, et portent un costume distinctif.

Dans presque toutes les congrégations ou communautés, les religieux ou religieuses prononcent des vœux par lesquels ils se croient liés en conscience et qui les obligent selon les lois de l'Église, ce sont les trois vœux d'obéissance, de pauvreté, de chasteté. Le vœu d'obéissance les met entièrement dans la dépendance de leurs supérieurs, des évêques et du pape. Le vœu de pauvreté leur défend d'avoir rien en propre personnellement et leur permet d'accumuler d'énormes richesses au profit de la communauté. Le vœu de chasteté leur impose le célibat. Par la règle et les trois vœux ils sont retranchés du monde suivant l'expression consacrée : ils ne se considèrent plus comme faisant partie de la société civile, et ils n'ont plus d'autre patrie que l'Église.

Les satisfactions et les joies des autres hommes leur sont interdites, à commencer par celles de la famille. Ils ne s'appartiennent plus à eux-mêmes : suivant une autre expression consacrée, ils sont entre les mains de leurs chefs comme le bâton dans la main du voyageur. La discipline militaire est peu de chose comparativement à la discipline monastique qui s'étend non seulement sur les actions, mais sur la pensée.

« Dans les congrégations, a dit le procureur général Dupin (1), on se lie par des vœux, on se lie par des serments, on dénature sa personnalité, on abdique son individualité ; à la place de tel homme, c'est un couvent soumis à un abbé, à un chef spirituel ; toutes les volontés individuelles s'effacent et disparaissent « devant un être collectif, moral, qui représente « tous les membres et constitue une société dans « l'État, une société qui vit par une organisation « qui lui est propre ».

Parmi les congrégations, les unes sont contemplatives, c'est-à-dire vouées à des devoirs purement religieux, tels que la prière, la méditation, la prédication. La pratique de ces devoirs n'est pas d'ailleurs incompatible avec des travaux manuels ou intellectuels. Autrefois les bénédictines se sont rendus célèbres par leurs ouvrages historiques. De nos jours, plusieurs ordres se livrent, soit à l'agriculture, soit à des entreprises industrielles parmi lesquelles la fabrication des liqueurs tient un rang distingué. Certaines congrégations, tant d'hommes que de femmes, dirigent des maisons de refuge ou des instituts agricoles pour les enfants d'autres se consacrent aux soins hospitaliers. D'autres enfin, qui sont les plus nombreuses et les plus importantes, sont vouées à l'enseignement. Certaines congrégations de femmes sont à la fois contemplatives et enseignantes ; quelques-unes, enseignantes et hospitalières.

Dans le langage technique, on distingue les congrégations proprement dites, qui sont des associations ayant des établissements multiples dirigés par un supérieur ou une supérieure générale, et les communautés régies par des supérieurs locaux qui sont indépendantes les unes des autres, mais qui elles suivent des statuts identiques. Le mot congrégation est le terme générique. Lorsqu'il n'est pas spécialisé, il désigne toutes les associations qui viennent d'être caractérisées.

Très différentes sont les simples associations qui peuvent avoir aussi un caractère religieux par leur esprit, par leurs tendances, par leur objet, et dont les pratiques pieuses ou charitables ressemblent à celles des congrégations. Telles sont les confréries, la société de Saint-Vincent-de-Paul, celle de Saint-François Régis. — « Les membres de ces associations, dit Portalis (2),

« continuent d'appartenir à leur patrie et à leur « famille ; ils s'unissent par des liens religieux « sans renoncer à aucun lien civil » — « Les associations, dit le procureur général Dupin (1), « se forment entre simples citoyens, des pères « de famille, vivant dans leurs maisons, exerçant « leur commerce ou leur profession, vivant dans « le monde, se réunissant pour un motif d'inter- « miné, politique ou littéraire, ou autre ; en « cela, l'état de leurs personnes n'est pas affecté ; « au sortir de la réunion, ils sont ce qu'ils étaient « avant d'y arriver : citoyens au même titre, se « mêlant à tous les devoirs de la cité ».

Il importe que les citoyens français connaissent le régime légal actuellement en vigueur relativement aux congrégations religieuses, les motifs pour lesquels la Révolution les a supprimées, comment leur rétablissement a été ensuite permis et favorisé, les dangers qu'elles font courir à l'ordre social, les réformes, enfin, qu'il y a lieu pour l'opinion publique de réclamer et pour nos législateurs de décréter afin de parer à ce péril tout en donnant une juste satisfaction aux principes.

I. — HISTOIRE DE LA LÉGISLATION.

L'Assemblée constituante de 1789 a enlevé aux vœux religieux toute valeur au regard de la loi civile et a supprimé les congrégations.

La déclaration des droits de l'homme et du citoyen, votée le 26 août 1789, portait dans son article 1^{er} : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. » Ce grand principe devait faire disparaître la valeur légale que les trois vœux avaient dans l'ancien régime (1).

Le vœu d'obéissance était sanctionné par la coercition que le pouvoir séculier exerçait à l'égard des religieux qui enfreignaient leur règle ou qui désobéissaient à leurs supérieurs, les empêchant, par exemple, de sortir de leurs cloîtres et y ramenant de force ceux qui s'en échappaient. Le vœu de pauvreté entraînait la mort civile et l'ouverture de la succession. Le vœu de chasteté produisait un empêchement dirimant au mariage. Ces effets civils n'étaient autre chose que des conséquences de l'abdication de la liberté humaine, abdicacion considérée comme valable. Ils ne pouvaient plus subsister, du moment où le législateur avait déclaré que l'homme n'est pas maître d'abdiquer sa liberté.

Avant de statuer sur le sort des congrégations, la Constituante suspendit d'abord l'émission des vœux dans les monastères de l'un et l'autre sexe. Cette mesure fut prise par un décret du 1^{er} novembre 1789 : on appelait ainsi, à cette époque, les actes législatifs de l'Assemblée jusqu'à leur conversion en lois par la sanction royale. Dès le lendemain, par un décret du 2 novembre, les biens des monastères furent mis à la disposition de la nation, en même temps que ceux affectés jusque-là au clergé séculier. Le 12 février 1790, un nouveau décret réduisit considérablement les maisons de chaque ordre monastique. Enfin, le 19 du même mois, fut rendu un décret dont l'article 1^{er} est ainsi conçu :

« La loi constitutionnelle du royaume de France « connaît plus de vœux monastiques solennels « des personnes de l'un ni de l'autre sexe : en « conséquence, les ordres et congrégations régulier- « liers dans lesquels on fait de pareils vœux « sont et demeureront supprimés en France sans « qu'il puisse en être établi de semblables à « l'avenir. »

La loi qui rendait ainsi les moines et les religieuses à la liberté pourvoyait à leur sort par d'autres dispositions leur allouant une pension convenable et leur permettant de continuer à vivre dans quelques-uns des anciens monastères, transformés dès lors en simples habitations.

La constitution de 1791, sanctionnée par le roi Louis XVI comme les décrets qui viennent d'être relatés, contient une double condamnation des vœux religieux. La première condamnation est inscrite dans le préambule, en ces termes : « La loi ne reconnaît plus ni vœux religieux, ni « aucun engagement qui serait contraire aux droits « naturels et à la constitution. » Et l'article 6 du titre II décide que la qualité de citoyen français se perd « par l'affiliation à toute corporation étrangère qui exigerait des vœux religieux. »

Louis AMABLE,

(A suivre).

BIBLIOGRAPHIE

Vient de paraître *Péchés de Chasse*, par M. Marc de Brus, un forcené de la Madeleine déjà connu par ses ouvrages techniques sur la chasse.

Cette fois-ci notre confrère s'est lancé en pleine fantaisie, et son nouveau volume écrit de la bonne manière et dans le style le plus attachant, plaie certainement à tous les chasseurs, ceux de coullons surtout.

Péchés de Chasse est un recueil de nouvelles des plus originales, et qu'on illustre nos artistes les plus connus, P. Nalher, H. Pille, de Clermont-Gallerand, J. Gilbert, de Specht, P. Norel etc... C'est un ouvrage de luxe, et il s'en vendra beaucoup à Roanne.

CONDAMNATION DE WILSON

La 10^e Chambre correctionnelle de Paris a condamné :

WILSON à 2 ans de prison, 3.000 fr. d'amende, interdiction pendant 5 ans de ses droits civils et politiques ;
DEBENET à 4 mois de prison ;
REBERT à un mois ;
RETAUDAN à 9 mois de prison ;
La femme RATTAZZI est acquittée.
Les condamnés enfin tous quatre solidairement aux dépens.

Fixé au minimum la contrainte par corps.

A peine la lecture du jugement est terminée que le bruit s'élève ; les conversations deviennent bruyantes.

Tout le monde se précipite vers la sortie pour porter la nouvelle au dehors.

A l'extérieur du palais, peu de monde.

Le prononcé du jugement avait attiré beaucoup moins de monde que les débats.

M. Wilson n'était pas présent parmi les prévenus.

Cette condamnation sera accueillie avec joie par la France entière.

(1) Discours précité.
(2) Cette valeur légale n'était reconnue qu'aux vœux solennels, que l'on distinguait des vœux simples. Les vœux solennels faisaient partie de la vie civile. Les vœux simples, qui ne produisaient pas d'effet dans l'ordre civil, n'en étaient pas moins considérés dans l'ordre religieux comme aussi obligatoires que les autres. (Pothier *Traité des personnes*, n^{os} 70 et suiv.).

SOUVENIRS D'UN PROSCRIT

(Suite)

Nous quittons la prison de Moulins au commencement de mars 1852. Nous fumes transportés à Paris en diligence, par étapes, escortés tantôt par la gendarmerie, tantôt par la troupe. Nous avons couché plusieurs fois en route ; je me souviens surtout de notre halte à la Charité. On avait préparé pour nous recevoir une immense écurie garnie d'une couche épaisse de paille fraîche.

Notre arrivée à Paris au fort d'Ivry eut lieu dans la soirée, au milieu de l'obscurité, de sorte que je n'ai pu voir ni Ivry ni ses environs ni même le fort, si j'en excepte la partie que nous avons occupée. Nous fumes enfermés dans de grandes casemates, espèces de souterrains voûtés, de 40 à 50 mètres de profondeur sur 12 à 15 de largeur. Elles étaient déjà occupées et on nous répartit un peu au hasard. Les premières heures furent employées à se reconnaître, à s'informer du sort des amis qui nous avaient précédés. J'appris avec plaisir que mon ami Bureau Desetivau avocat distingué, et sympathique, ancien préfet de la Creuse était encore dans le fort ; j'attendis avec impatience le lendemain pour l'embrasser. On me cita plusieurs autres détenus que j'étais heureux de revoir ; entr'autres Garard ancien préfet de l'Aveyron, celui qui, à l'arrestation à la présidence de Badinguet, télégraphia à M. Dufaure ministre de l'intérieur : « un républicain comme moi ne se sert pas un royaliste comme vous, je donne ma démission. » Le lendemain, à l'heure de la promenade, ce fut pour moi une grande joie de retrouver ces amis et plusieurs autres que je n'avais pas revus depuis longtemps. Quels délices !

Je passais à écouter leur odyssée et à leur narrer la mienne, à demander des nouvelles des absents, à me réjouir sur le sort de ceux qui avaient pu fuir ! Qu'il est donc doux dans l'adversité de retrouver de bons et sympathiques camarades qui partagent vos opinions, qui ont soutenu le même combat, couru les mêmes périls que vous, qui prennent part à vos joies et à vos chagrins ! Cette première promenade de deux heures fut trop courte, encore fut-elle abrégée par le travail de groupement. On nous permettait de choisir nos compagnons et d'habiter la même casemate. Naturellement nous en profitions pour nous grouper par régions.

Je voulais être avec Desetivau et les amis de l'Allier. Chaque casemate choisissait un président pour veiller à l'ordre intérieur et nous représenter auprès de l'administration dans nos plaintes ou nos réclamations. La nourriture était celle du soldat : le pain de munition, la soupe, le rôt, les musiciens etc... mais pas de vin, malgré nos réclamations en qualité de détenus politiques. Nous étions libres de faire apporter de la cantine tout ce que nous désirions en limitant le vin à une demi-bouteille par tête. Matin et soir un garçon du cantinier venait à notre guichet prendre nos commandes. Nous nous mettions 4 ou 5 ensemble et nous ordonnions notre menu qui, suivant le jour, l'humeur ou la bourse, était plus ou moins recherché. En dépensant, comme supplément, 1 fr. 50 par jour en moyenne nous avions une nourriture très variée. Si une bonne nouvelle parvenait à l'un de nous, on s'empressait de l'arroser d'une bouteille de champagne. Cependant, quoi que plus nombreux, le temps nous durait davantage que dans notre chambre de Moulins. Les heures les moins longues étaient celles de la promenade : 2 heures le matin et 1 heure le soir, dans un grand préau pris sur une vaste enceinte de l'intérieur du fort. Pendant ce temps, tous les détenus étaient réunis ; nous pouvions être 250 à 300. Ceux de Paris se faisaient remarquer par leur bonne humeur, leur gaillarderie, leurs réparties spirituelles ; c'était, pour la plupart, des ouvriers, mais des ouvriers intelligents et même instruits, j'en ai conservé un bon souvenir. C'est pendant ces promenades que nous recevions nos visites, et nous étions toujours à l'affût des arrivants pour apprendre les nouvelles. Les dames Desetivau et Garard qui avaient suivi leurs maris venaient souvent les voir. Un jour, elles arrivèrent étonnées. On les avait appelées devant un magistrat pour un propos que madame Desetivau aurait tenu contre Badinguet et elles avaient eu de la peine à se tirer de ses griffes. Mon excellent frère était aussi accouru à Paris et venait me voir quelques fois. Il voulait tenter une démarche en ma faveur ; il ne savait à qui s'adresser, lorsqu'il apprit que certains vieux généraux restés fidèles à l'empire étaient venus réclamer le prix de leur fidélité à l'Élysée et offrir leur épée au futur César, qu'ils étaient tout disposés à vendre leur influence en faveur des détenus qui pourraient payer leurs services. Ils opéraient absolument comme Wilson, au moyen de courtiers. Mon frère fut mis en rapport avec l'un d'eux, les négociations furent entamées, le prix de ma liberté fut même fixé à 2,000 fr. Comme mon frère ne voulait pas remettre cette somme au courtier en question, il l'amena au fort me la présenta et devant lui me remit les 2,000 fr. avec une ceinture en cuir pour les porter constamment sur moi en cas d'urgence et il fut arrêté qu'au moment où on me mettrait en liberté je déposerais la somme convenue. Précautions et pourparlers inutiles : je devais partir le lendemain. Avant de parler de notre départ je veux raconter une petite scène comique qui a son cachet. Notre casemate était bien notée, Bureau Desetivau en était le président ; jamais ni plaintes ni observations ni punitions. Un jour nous recevons la visite d'un grand personnage accompagné du gardien et d'un porte-clefs. Il réclame le président, Desetivau s'avance vers lui majestueusement, avec son grand air, chapeau à la main. Lorsqu'il est en présence du personnage il s'aperçoit que celui-ci est resté convert ainsi que les gardiens, alors sans se gêner il se couvre tranquillement.

Tête du monsieur ! il avait si bien compris la leçon que, furtivement, il porta la main à son chapeau et le fit disparaître, puis se tournant vers les gardiens il leur ordonna de se découvrir. Depuis ils ne sont jamais entrés que casquette à la main. Après cet incident l'entretien fut courtisole. Il s'agissait de nous confier un jeune homme de bonne famille qui avait été officier de marine et qui était un peu trop exalté. Son séjour parmi les parisiens le surexitait, on voulait le changer de casemate. On nous l'amena, mais nous eûmes à peine le temps de faire sa connaissance, notre départ eut lieu à peu près dans ce temps-là. Nous étions toujours sur le vii vive parce que déjà on avait effectué plusieurs départs brusquement.

Une nuit, que nous étions un peu plus rassurés que d'ordinaire (on nous avait changé de draps, ce qui faisait supposer un prolongement de séjour) on nous révéla vers les onze heures, on fit l'appel de ceux qui devaient faire partie d'un nouveau convoi, — j'en étais — et on nous donna une demi-heure pour nous habiller et faire nos préparatifs. Puis on nous fit sortir dans la cour, où se trouvaient de plusieurs compagnies de soldats. On nous prévint que nous allions partir escortés de la troupe, que les soldats avaient la consigne de tirer sur ceux qui, sous un prétexte quelconque, essaieraient de s'échapper ou de prendre la fuite. Pour appuyer ce raisonnement les officiers commandèrent à la troupe le chargement des armes, ce qui ne manqua pas de nous impressionner. La lune éclairait cette scène. On nous fit mettre 4 de front, et nous voilà partis sans savoir où nous allions. Nous avons marché plus de trois heures sur de larges routes sur des allées très ombragées que je suppose être les boulevards extérieurs ; nous sommes venus passer derrière le Palais Bourbon, sur le pont et la place de la Concorde, devant la Madeleine et nous avons pris le chemin de fer vers les 3 ou 4 heures du matin à la gare de St-Lazare, pour aller où ? Vers l'inconnu ! Nous n'avions été ni interrogés ni confrontés. Les commissions mixtes avaient fait leur triste besogne dans l'ombre. Il s'était rencontré des magistrats assez infâmes pour condamner des citoyens sans les avoir ni vus ni entendus. Aussi ce sont eux, que depuis, l'opinion publique et l'histoire ont condamnés et flétris !

En traversant le pont de la Concorde j'avais à mon bras un jeune homme de Montluçon H. B. excellente nature, bon camarade qui devint mon ami dévoué et inséparable. Il apercevait pour la première fois un coin de Paris au milieu de la nuit. Saisi d'admiration en voyant cette file de lumières des deux côtés de la Seine en amont et en aval et cette splendide place de la Concorde, il s'écria en me serrant le bras : « mon ami, que c'est beau ! que j'aurais du plaisir à m'arrêter là un moment ! » Mais il fallait marcher, je dus l'entraîner.

Bureau Desetivau et Garard ne firent pas partie de ce convoi, c'était de bonne augure pour eux. En effet, ils obtinrent de se rendre en exil. Le premier alla se fixer à Annecy, jolie petite ville de la Savoie devenue française depuis, et le second se rendit en Belgique.

A LA CORRECTIONNELLE

Insultes aux agents. — « Accusé, votre nom ? »

« — Gebin. — »

« — Votre profession ? »

« — Mineur. — »

Le sieur Gebin sortait d'un café, lorsqu'il rencontra deux agents de police. Or, pour Gebin, c'était une très mauvaise rencontre, car il était en état de vagabondage.

Les agents lui demandèrent ses papiers. Il les insulsa, paraît-il.

« — Qu'avez-vous dit aux agents ? — demande le président. — »

« — Oh ! pas grand chose — répond Gebin en minaudant. — »

Le tribunal confirme le mandat de dépôt.

Sur la place de l'Hôtel-de-Ville. — C'était jour de foire. —

Une foule immense se pressait autour des baraques dressées sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

Lecomte et Laurent flânaient, le nez au vent, comme deux bons épiceries retirés des affaires.

Une bonne femme achetait des sabots : nos deux « rentiers » s'approchèrent et suivirent avec tant d'intérêt les diverses péripéties de cette vente, qu'un moment, une de leurs mains vint s'égarer dans une des poches de l'acheteuse.

Aussi, acheter des sabots à la fin de l'hiver, qu'elle drôle d'idée !

M. Boulard, lithographe, suivait le manège des deux escrocs. Il prévint un de ses amis qui lui-même prévoyait la police.

M. Boulard ne reconnaît pas les prévenus, mais reconnaît très bien la casquette de Laurent.

Son ami, lui, reconnaît les voleurs.

Lecomte déclare être venu de Châteauroux pour travailler au barrage.

Il s'est fait appeler tantôt Lecomte, tantôt Lebeau.

« — Pourquoi ? lui demande le président. — »

« — C'était une idée comme une autre ! » fait Lecomte.

Laurent jure ses grands dieux « qu'il n'a jamais glissé sa main dans une poche de femme ! »

Voilà une déclaration qui l'honore.

Lecomte est, en outre, accusé d'insulte envers le commissaire de police.

Le magistrat l'ayant traité de voleur Lecomte avait répondu :

« — Si je suis un voleur, vous êtes un menteur ! — »

Le tribunal condamne Laurent à 4 mois de prison, Lecomte à 3 mois.

Rue Madeleine. — Le sieur Ramille ne fait pas souvent la noce, mais lorsqu'il la fait !

Il est poursuivi pour : bris de clôture, outrage aux agents, tapage nocturne et ivresse publique ! ouf !

Après avoir cassé des vitres dans une maison de tolérance, Ramille continuait à faire tapage dans la rue Madeleine.

Invité par des agents — il y en a partout — à faire moins de bruit, il répondit carrément :

« Laissez donc, il n'y a que des p... dans cette rue — Personne ne dort ! — »

Le tribunal ne trouve pas cette raison suffisante et inflige 24 heures de prison et 5 fr. d'amende à Ramille.

On condamne ensuite :

Déchavanne, ébéniste, à 25 fr. d'amende et aux dépens pour bris de clôture ;

Janard à 30 fr. d'amende pour avoir été trouvé porteur de 219 paquets d'allumettes de contrebande ;

Le sieur Servajean d'Ambierle (qui a déjà subi 7 condamnations) à 4 mois de prison pour vol d'une pioche et de plusieurs « chapons » de vignes au préjudice du sieur Truche ;

Et Rochet pour avoir chassé sans permis et en temps prohibé, à 50 d'amende.

État civil de la ville de Roanne

Le 26 au 3 mars 1888

MARIAGE

Du 2. — Gardet Pierre, 65 ans, propriétaire, et Lépine Josephine, 50 ans.

NAISSANCES (14)

Du 25. — Gitenay Gilbert-Marius, fils de Gaspard, et de Tournebize Antoinette, tailleur.

Déchavanne Antoine-Louis, fils de Claude-Joseph, marchand-tailleur, et de Bata Hortense, — Gouttière Jeanne, fille d'Amile, teinturier, et de Bonabaud Antoinette, bobineuse. — Chapuis Célestin-Baptiste,

fils de Jean-François, chauffeur, et de Tisso Henriette. — Un enfant naturel.

Du 27. — Favier François, fils de François, tanneur, et de Léonidas Marie, lingère. — Boiron Marie-Etienne, fille de Fleury, comptable, et de Pegon Françoise. — Fischer Étienne-Henri, fils de Ami-François, corroyeur, et de Bouillet Antoinette-Marceline. — Choraine Joséphine, fille de Mathieu, et de Jonin Marie, tisseurs.

Du 28. — Un enfant naturel.

Du 29. — Kaiser Gabrielle Eugénie, fille de Nicolas, cordonnier, et de Déchavanne Clémentine-Clotilde, lingère.

Du 1^{er} mars. — Prost Marie-Magdeleine, fille de Pierre-Marie, et de Fillon Ambroise, boucher. — Du 2. — Garnier Jeanne-Gabrielle, fille de Pierre, maçon, et de Rey Louise Antoinette. — Murciano Auguste-Jules-Paul, fils de Louis-François-Edouard, mécanicien, et de Martin Marie-Joséphine.

DÉCÈS (20)

Du 26. — Chatard Marguerite, 75 ans, propriétaire veuve de Pignot Jacques. — Her Marguerite, 73 ans, canetteuse, épouse de Matignier Jean, charpentier. — Dauphin Antoine, 45 ans, teinturier, époux de Imberdis Antoinette. — Teureau Antoine, 33 ans, teinturier, époux de Portailier Marie.

Du 27. — Allier Jean, 74 ans, journaliste, veuf de Marteau Jeanne. — Barge Jean, 44 ans, tanneur, époux de Chabas Louise-Marie. — Desseaux Marie, 39 ans, tisseuse, veuve de Allier Philibert.

Du 28. — Gonnard Jean-Pierre, 69 ans, veuf de Lacour Louise-Marie. — Chapuis Jeanne, 65 ans, épouse de Roche François, rentier. — Père Marie, 54 ans, blanchisseuse, veuve de Bachelet Jean-Marie. — Falcon Jeanne, 41 ans, fileuse, veuve de Arnaud Georges.

Du 29. — Desteuque Jean-Auguste, 84 ans, conducteur des Ponts-et-Chaussées, en retraite, veuf de Parturié Constance-Joséphine. — Chassagne Marie, 60 ans, épouse de Boréasse Jean, ébéniste. — Patural Agathe, 43 ans, épouse de Cruzeille Benoit, négociant. — Jagot Pierre-Marie, 31 ans, colporteur, sans autres renseignements. — Legrand Augustine, 49 ans, brodeuse, célibataire. — Renou Pierre, 23 mois.

Du 1^{er} mars. — Gervais Marie, 79 ans, bobineuse, veuve de Bain Claude. — Depeuf Jacques, 69 ans, ex-voturier, époux de Marquet Claudine. — Combélon François, 46 ans.

GRANDE OUVERTURE

Samedi 10 Mars

AU PHARE DE LA LOIRE

57, rue Nationale, 57

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE

Pour Hommes, Jeunes Gens, et Enfants

Monsieur FAUCONNAY ex-directeur du Pont-Neuf a l'honneur d'informer le public que l'ouverture de ses magasins aura lieu le 10 mars prochain. Mais à partir d'aujourd'hui on peut venir se rendre compte des avantages considérables qu'offrira la maison au PHARE DE LA LOIRE.

AVIS

Pas de vieilles marchandises à vous offrir pour de la nouveauté, pas de fonds de magasin à écoulé. Tous mes articles sont de première fraîcheur.

Le rayon de mesure est ouvert à partir de ce jour. Mon coupeur sortant d'une des premières maisons de Paris se tient à la disposition des personnes qui voudront nous honorer de leur confiance.

Voir l'exposition des nouveautés de la saison aux étalages du PHARE DE LA LOIRE rue Nationale, 57.

MERCURIALE DE ROANNE

Le 2 Mars

Froment (Première qualité, les % kil. 4.00

Deuxième qualité, » 3.90

Troisième qualité, » 3.80

Première qualité, » 2.20

Deuxième qualité, » 2.10

Troisième qualité, » 2

Première qualité, » 2.20

Deuxième qualité, » 2.10

Troisième qualité, » 2

Première qualité, » 1.75

Deuxième qualité, » 1.65

Troisième qualité, » 1.55

Poin, les % kilos, de 6.50 à 7.25

Son, de 41 » à 42 »

Paille, de 5 » à 5.25

Pommes, de 32 » à »

Hariots, le double-décalitre 4 » à 4.50

Pommes de terre, 0.60 à 0.70

Volaille, le kilo, 1.50 à 1.6

Beurre, le 1/2 kilo 1.00

Œufs, la douzaine 0.80

OFFRES ET DEMANDES D'EMPLOIS

Nous insérons GRATUITEMENT les demandes d'emplois que nous adresseront les TRAVAILLEURS ainsi que les offres des patrons.

Un jeune homme de 20 ans, poëlier-fumiste, bons antécédents, pourvu de certificats, demande emploi.

S'adresser au bureau du journal.

Un homme, âgé de 27 ans, fort, demande place de garçon de peine dans une maison de gloce.

Un honnête père de famille demande un emploi quelconque, sait lire et écrire. Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

Un homme sérieux, marié sans enfant, ancien cocher dans une maison bourgeoise, demande emploi quelconque. Bonnes références.

M^{lle} Blanche PLASMAN,
35, boulevard Jacquard, à Charlieu, couturière
à façon et à la journée se recommande par la
modicité de ses prix.

CABINET DE M. ADRIEN COQUARD
Ancien Chef-Comptable au Crédit Lyonnais
Expert-Comptable, Syndic de Faillites
12, Rue Beaulieu, ROANNE

Organisation et redressement de comptabilités
de tous systèmes
Vérification de Bordereaux et de Comptes-Courants
Arbitrages
et Expertises d'Ecritures commerciales
Dresse et Dépôt de Bilans. Liquidations

FABRIQUE DE COUTELLERIE
EN TOUS GENRES

Spécialités de Greffoirs et d'Outils de jardinage

RÉPARATIONS
d'Objets d'Art et d'Articles de Coutellerie

ETIENNE

AUX PROMENADES
Bureau de Tabac COMBEROUSSE
ROANNE

AVIS. — Monsieur ETIENNE ancien ouvrier de
M. Marivet, à l'honneur d'informer le public qu'il
a installé son atelier et magasin aux Promenades,
(Bureau de Tabac COMBEROUSSE).
On trouvera chez lui un assortiment complet
de tous les articles de Coutellerie.

AIGUISAGE TOUTS LES JOURS.

Lire tous les matins
**Le RADICAL DE LA
LOIRE et de LA HAU-
TE LOIRE.**
Un N° CINQ CENTIMES

CHARBONS DE TOUTES PROVENANCES
BOIS D'ALLUMAGE
LOUIS AULAS

16, Rue Rabelais (Faubourg-Mulsant)
ROANNE (Loire)

M. AULAS prévient sa clientèle qu'elle trouvera
une grande économie par la vente au comptant
et la livraison directe de la gare à domicile, à
partir de 1000 kilos. — Les consommateurs auront
tout avantage d'user de ce mode de livraison, ils
auront toujours du charbon non brisé et de pre-
mière qualité.

RÉPARATIONS D'HORLOGERIE

ET DE
MACHINES À COUDRE DE TOUTS SYSTÈMES

PRIX MODÉRÉS

DÉMURGER

31, rue Clermont, 31, ROANNE.

Pour satisfaire sa nombreuse clientèle, M.
Démurger (de Quinzien), fera tous ses efforts
et il espère que le public lui accordera sa
confiance.

Spécialité de fabrication et Réparations
d'horloges pour Clochers, Châteaux, Usines,
Ecoles, Mairies, etc., etc.

RUE NATIONALE, 90
ROANNE

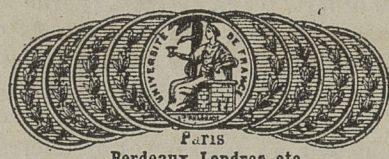
Maison spéciale pour la pose

des **DENTS** et **DENTIERS**
Système Ferrari

EMAIL ET VÉGÉTALE DIAPHANES

Par leur légèreté et leur précision, la mastica-
tion est assurée et l'application en est faite sur les
racines sans les extraire et toujours sans douleur.

10 MÉDAILLES D'OR et d'ARGENT



GRAND DIPLOME D'HONNEUR

FERRARI médecin
dentiste

Ex-chirurgien-aide-major des ambulances vo-
lantes de Saint-Etienne, guerre de 1870-1871.

12, Place de l'Hôtel-de-Ville, 12
2, Rue des Jardins, 2

A partir d'aujourd'hui

M. FERRARI est visible tous les jours
à **ROANNE**

en son cabinet, rue Nationale, 90
au premier.

ENTRÉE PETITE RUE DU MARCHÉ, 2.

MACHINES À COUDRE & À TRICOTER

De tous systèmes

Hurtu, Hautin, Singer, Howe, Vigneron,
Peugeot, Bertier, Reimann, Politype, à des prix
très-réduits défiant toute concurrence.

S'ADRESSER CHEZ

M. DRIFFORD

Rue Sainte-Elisabeth, 79, Roanne

Seule agence des véritables machines Hurtu,
Hautin, pour l'arrondissement de Roanne.

CAFÉ-RESTAURANT

RAMBERT

16, RUE DE LA CÔTE, 16

ROANNE

TABLE D'HÔTE POUR VOYAGEURS

DINER À LA CARTE ET À PRIX FIXE

CHAMBRE À COUCHER POUR VOYAGEURS

Plusieurs Salles à manger et Salons pour Sociétés
Vins Fins — Liqueurs

PENSION BOURGEOISE

SERVICE EN VILLE SUR COMMANDE

CHOUROUTE AU JAMBON FUMÉ

Escargots de Bourgogne

APPLICATIONS DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DE L'AIR

E. GAUTHIER

CONSTRUCTEUR-ÉLECTRICIEN

Rue Nationale, 14, Roanne

DESBENOIT AINÉ À ROANNE

Nitrate de soude, Chlorure de potassium
Phosphate tribasique
Superphosphate minéral.

Vendus au détail livrables à Roanne
garantis de titre

Et au-dessous des prix des syndicats.

ENGRAIS COIGNET à base de phosphore
d'os et de matières animales torréfiées

A L'HÉRISSE

CARNAVAL 1888

Costumes de Bals en location
Masques divers
Perruques, Barbes, Moustaches,
Coiffures de Bals

ROANNE, 22, RUE DE LA CÔTE, 22, ROANNE

A L'HÉRISSE

A LOUER

DE SUITE

PLUSIEURS LOGEMENTS

de 2 et 3 pièces.
S'adresser à M. J. BOULARD,
43, rue Carnot.

LE RADICAL ROANNAIS

SE TROUVE AU

CAFÉ DUPIN

10, Place Fourneyron
SAINT-ÉTIENNE

A CEDER À ROANNE

DE SUITE

UN CAFÉ

Bien situé et bien achalandé
Bonne clientèle
Au centre de la ville
S'adresser au bureau du journal

A LOUER

Emplacements pour Dépôts et

Ateliers

RUE DES AQUEDUCS

S'adresser à M. J. BOULARD,
entrepreneur, rue Carnot.

A VENDRE

Une **Jolie Maison** de
revenu, nouvellement cons-
truite dans un quartier d'a-
venir

PRIX : 28 000 fr.
Revenu 6 %.

A VENDRE

Une **Maison**, avec annexe,
de construction récente, fau-
bourg Mulsant.

PRIX : 20 000 fr.

Revenu : 6.50 %.

S'adresser au BUREAU DU
JOURNAL.

LE CABINET D'AFFAIRES DE
M. P. CHAZELLE
EXPERT-COMPTABLE

Rue Ste-Elisabeth, 30, à ROANNE

Est transféré place des Promenades.

Ventes et Achats d'Immeubles, de Propriétés rurales et de
Fonds de commerce. — Prêts hypothécaires, Régie de
maisons, Rédaction de tous actes sous-seing privé, Vérifi-
cations d'écritures. — Assurances contre l'incendie.
P. CHAZELLE, place des Promenades, 37, ROANNE.

CABINET D'AFFAIRES DE M. BALAVY
17, rue Nationale, 17
ROANNE

VENTE DE FONDS DE COMMERCE
PROPRIÉTÉS BATIES ET NON BATIES

ROANNE, 17, rue Nationale, 17, ROANNE

AVIS

A MM. LES PROPRIÉTAIRES AGRICULTEURS

Grande Fabrique Roannaise

DE

TUYAUX & AQUEDUCS
en Ciment

M. J. BOULARD, entrepreneur hydrographe
13, rue Carnot, Roanne

Dépôt de CEMENTS, premières marques, CHAUX DU THEIL, etc.

Envoi franco de PROSPECTUS sur demande.

DÉPÔTS ET SUCCURSALES

LE COTEAU (Loire).

AMBIERLE.

LAPACAUDIÈRE.

CHARLIEU.

FEURS.

MARCIIGNY S.-et-L.

MOULINS (Allier).

RIOM (Puy-de-Dôme).

S-GERMAIN-LESPINASSE

Roanne, Imprimerie Forézienne.

AU GRAND TURENNE

35, Rue du Collège, 35

Vêtements confectionnés pour Hommes, Jeunes gens et Enfants

La maison du **GRAND TURENNE** de création récente à Roanne, a obtenu un succès sans précédent
par ses articles à bon marché et bien confectionnés. Malgré la modicité des prix les vêtements sortant de
cette Maison ne laissent rien à désirer au point de vue de l'élégance de la solidité et du bon marché.

COMPLETS

pour Hommes, drap nouveauté, depuis

19 fr.

GRAND CHOIX

de costumes d'enfants, de 3 à 9 ans, depuis .

4 fr. 95

Tout achat qui après examen chez soi laisserait quelque regret, sera de plein droit échangé

DES MORCEAUX DE DRAP SONT OFFERTS À TOUT ACHETEUR

VÊTEMENTS SUR MESURE

35, Rue du Collège, 35

Vu par nous, Maire de Roanne, pour la légalisation de la signature de l'imprimeur apposée ci-contre

Roanne, le janvier 1888.

Le Maire,

Le Gérant, GUILLOT.